

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, mercredi 21 août 2024

### SIGNALEMENT D'UN CAS AUTOCHTONE DE DENGUE DANS LA DRÔME ET MISE EN ŒUVRE DE MESURES DE GESTION

L'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes a reçu le signalement d'un cas de dengue autochtone déclaré à Montélimar dans la Drôme. Des actions ont été mises en œuvre très rapidement avec notamment une opération de démoustication prévue jeudi matin dans les lieux fréquentés par la personne malade afin d'éviter la propagation du virus, ainsi qu'une enquête/information en porte à porte. La personne malade, qui a été en contact avec un membre de sa famille venu de La Réunion, est désormais guérie.

La dengue est une infection virale qui sévit habituellement en zone tropicale. La plupart du temps, les cas de dengue signalés en métropole concernent des personnes ayant été contaminées à l'occasion d'un séjour en zone tropicale. Si les personnes reviennent infectées, il s'agit de **cas importés**. Le moustique tigre présent sur notre territoire peut s'infecter en piquant une personne qui s'est contaminée en zone tropicale et, en la piquant, peut transmettre le virus à une personne n'ayant pas voyagé. Il s'agit alors de **cas autochtone**. Les symptômes de la dengue surviennent en moyenne dans les 4 à 7 jours après la piqûre infectante.

Après le signalement à l'ARS de la suspicion de dengue, le protocole prévoit qu'**une enquête entomologique soit conduite** par l'Entente interdépartementale de démoustication Rhône-Alpes (EIRAD), opérateur mandaté par l'ARS dans la lutte anti-vectorielle pour confirmer la présence du moustique tigre dans les secteurs fréquentés par le patient. Cette enquête a été menée en début de semaine et a permis de confirmer la présence de moustiques tigres dans les 3 secteurs fréquentés par la personne malade, dans lesquels une opération de démoustication sera conduite jeudi matin par l'EIRAD afin de limiter les risques de transmission. **Tous les habitants des zones concernées sont informés en amont.**

Enfin, une enquête épidémiologique sera également conduite jeudi par des agents de l'ARS et de Santé publique France dans le secteur où réside le patient, pour identifier les habitants qui présenteraient ou auraient présenté des symptômes évocateurs de la dengue, en l'absence d'autre diagnostic établi.

Ces symptômes sont une fièvre élevée (>38,5°C) d'apparition brutale, associée à au moins un autre signe clinique tel que des maux de têtes, des douleurs musculaires ou articulaires ou lombaires, en l'absence de toux, écoulement nasal, maux de gorge, difficultés respiratoires ou plaies infectées.

Par ailleurs, le centre hospitalier et les professionnels de santé (médecins, pharmaciens et laboratoires d'analyse médicale, membres de la Communauté professionnelle territoriale de santé) de Montélimar ont été informés et sont également mobilisés pour repérer les personnes qui pourraient présenter les symptômes évocateurs de la dengue et les signaler à l'ARS.

De nouvelles actions pourront être mises en place en fonction de l'évolution de la situation.

Toutes ces informations sont disponibles sur le site de l'ARS dans la rubrique : [Alertes sanitaires en cours](#)

## SE PROTÉGER DES MOUSTIQUES TIGRES POUR SE PROTÉGER DE LA DENGUE

La dengue est une maladie généralement bénigne **dont les symptômes** (forte fièvre, douleurs articulaires, maux de tête importants) peuvent être temporairement invalidants. Elle est transmise par l'intermédiaire d'une piqûre de moustique tigre (*Aedes albopictus*) préalablement infecté par le virus. Retrouvez d'autres informations dans cette rubrique : [Moustique tigre : ce qu'il faut savoir sur lui](#)

### Conseils pour limiter la prolifération des moustiques chez soi :

Le moustique qui vous pique bien souvent ne vole pas à plus de 150m de son lieu d'apparition. Le réflexe à avoir est d'**empêcher le moustique tigre de pondre ses œufs dans des récipients pouvant recevoir de l'eau** (brouettes, seaux et arrosoirs, Jouets d'enfants même les plus petits, cendriers ou objets qui pourraient contenir de l'eau sur votre terrasse ou votre balcon, poubelles, remorques, matériels de chantier, pneus usagés, caisses en plastique, pieds de parasol, pots de fleur) Retrouvez d'autres informations dans cette rubrique : [Moustique tigre : comment s'en débarrasser ?](#)

### Conseils pour limiter le risque de piqûres de moustiques :

La protection la plus efficace pour éviter les piqûres est d'**empêcher que le moustique tigre s'installe chez vous**. Il est possible d'agir pour réduire sa présence et le risque de transmission des maladies par des gestes simples qui luttent contre les lieux de ponte du moustique. Lorsque vous êtes à l'extérieur, veillez à porter des vêtements longs, amples et clairs qui couvrent au maximum votre corps, appliquez des répulsifs cutanés sur les zones non couvertes par des vêtements, utilisez une moustiquaire pour poussette si vous vous promenez avec votre bébé. Retrouvez bien d'autres conseils dans cette rubrique : [Moustique tigre : comment se protéger ?](#)

#### Informations complémentaires

Chaque année, Santé publique France réalise une surveillance renforcée des arboviroses entre le 1<sup>er</sup> mai et le 30 novembre.

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2024, **131 cas confirmés ou probables de dengue importés** ont été déclarés en Auvergne-Rhône-Alpes dont **6 dans la Drôme**. Aucun cas de chikungunya et Zika n'a été déclaré.

Près de la moitié des cas reviennent de Martinique ou de Guadeloupe (47%) où des épidémies de dengue étaient en cours en début de saison, et sont maintenant terminées ou très faibles.

Il s'agit du premier cas autochtone de dengue identifié dans la région cette année mais la 2<sup>e</sup> situation dans la Drôme après celle de Bourg-lès-Valence en 2023 ; au niveau national plusieurs cas de transmission autochtone ont déjà été constatés.

> [Consultez le bulletin de Santé publique France du 14 août 2024](#)